

Carte VISA* Remises Scotia sans frais annuels^{MD}
Notes d'information



<p>Taux d'intérêt annuel(s)</p>	<p>Le taux promotionnel de 7,99 % sur les achats, s'appliquera pour vos 6 premiers relevés. Après la période de taux promotionnel et durant cette période pour vos avances de fonds**, les transferts de solde et les chèques VISA Scotia^{MD}, le taux d'intérêt sera de :</p> <p>Achats : 19,50 %</p> <p>Avances de fonds**, transferts de solde et chèques VISA Scotia : 21,50 %</p> <p>** Les avances de fonds incluent les «avances de quasi-liquidités» qui sont des opérations monétaires autre que des opérations d'«achat» inscrites à votre compte et qui comprennent, sans s'y limiter, les télévirements, les devises, les mandats, les cartes à valeur stockée et les achats de jetons de jeu.</p> <p>Votre taux d'intérêt passera à 23,50 % (4,00 % de plus) sur les achats et à 25,50 % (4,00 % de plus) sur les avances de fonds**, les transferts de solde et les chèques VISA Scotia si, y compris au cours de toute période promotionnelle, vous avez omis 2 paiements minimums, incluant les paiements retournés ou effectués au-delà de la date du relevé suivant.</p>
<p>Période de grâce sans intérêts</p>	<p>21 jours</p> <p>Vous profiterez d'une période de grâce sans intérêts d'au moins 21 jours pour les nouveaux achats si vous réglez la totalité du solde indiqué sur votre relevé mensuel à la date d'exigibilité, autant pour le mois en cours que pour les mois précédents.</p> <p>La période de grâce ne s'applique pas aux avances de fonds, aux transferts de solde ni aux chèques VISA Scotia.</p>
<p>Paiement minimum</p>	<p>2,00 % ou 10,00 \$</p> <p>Votre paiement minimum sera de 2,00 % du solde indiqué sur votre relevé mensuel ou 10,00 \$, selon le montant le plus élevé.</p> <p>En outre, les montants figurant sur votre relevé comme ARRIÉRÉS et DÉPASSEMENT DU CRÉDIT doivent être réglés immédiatement et viendront s'ajouter au paiement minimum.</p>
<p>Conversion des devises</p>	<p>2,50 %</p> <p>Le montant des opérations effectuées en devises sera converti et inscrit en monnaie canadienne à votre compte.</p> <p>Pour les opérations avec la carte, le taux de change est établi pour nous par VISA Inc., à la date de règlement de l'opération avec VISA Inc. Le taux de change applicable peut différer de celui qui était pratiqué le jour de l'opération. Ce taux comprend un montant qui correspond à 2,50 % du montant converti. Dans le cas du redressement d'une opération effectuée avec la carte, le taux de change est établi pour nous par VISA Inc., à la date de règlement du redressement de l'opération avec VISA Inc. (et comprendra un montant correspondant à 2,50 % du montant converti).</p> <p>En ce qui concerne les avances obtenues par tirage d'un chèque ou pour les paiements au compte et les chèques VISA Scotia, le taux de change sera le taux courant applicable aux clients dans les succursales de La Banque de Nouvelle-Écosse, le jour où l'opération est effectuée. Pour tout redressement de ces opérations, le taux de change sera établi de la même manière, à la date du redressement.</p>
<p>Frais annuels</p>	<p>0,00 \$</p>
<p>Autres frais</p>	<p>Portés au compte le jour où l'opération est effectuée (sauf indication contraire) :</p> <p>Frais d'avance de fonds (pour chaque avance) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au comptoir de toute institution financière au Canada : 2,50 \$ • à un guichet automatique de la Banque Scotia au Canada : 2,00 \$ • à un guichet automatique d'une autre institution financière que la Banque Scotia au Canada affichant le symbole Interac : 2,50 \$ • à un guichet automatique en dehors du Canada : 5,00 \$ • au comptoir de toute institution financière en dehors du Canada : 5,00 \$

	<p>Frais pour paiement retourné : 35,00 \$**. Ces frais sont imputés à votre compte chaque fois qu'un paiement reçu en règlement de votre compte VISA nous est retourné par votre institution financière sans avoir été honoré, à la date à laquelle le paiement a été retourné.</p> <p>Frais pour chèque VISA <i>Scotia</i> retourné : 35,00 \$. Ces frais sont imputés à votre compte à la date à laquelle le chèque a été retourné pour tout chèque tiré sur votre compte VISA et retourné pour insuffisance de crédit disponible sur ce compte.</p> <p>Chaque copie de facture, de justificatif d'avance de fonds ou de relevé mensuel : 2,00 \$.</p> <p>Frais de dépassement de limite : 20,00 \$**. Ces frais sont imputés à votre compte si votre solde dépasse votre limite de crédit à n'importe quel moment durant votre cycle de facturation, le premier jour du dépassement et ensuite une fois par cycle de facturation (imputés le premier jour du cycle de facturation) si votre solde dépasse toujours votre limite lors du cycle précédent.</p> <p>** Les frais de paiement retourné et de dépassement de limite sont traités comme des achats et sont soumis au taux d'intérêt en vigueur applicable aux achats. La période de grâce sans intérêts décrite dans ce document s'applique également.</p>
--	---

Taux d'intérêt annuel, frais annuels, autres frais et conversion des devises en date du **1^{er} novembre 2009**. Sous réserve de modification. Pour obtenir des renseignements sur les taux d'intérêt courants, les frais d'intérêts et autres frais, veuillez composer le **1-888-882-8958** ou allez à banquescotia.com.

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

* Visa Int./Usager lic. La Banque de Nouvelle-Écosse.